ABE KER I
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 14 rue Molière
35700 RENNES
904 755 824 RCS RENNES

EXTRAIT DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
DU 19 DECEMBRE 2024

Les soussignés :

- Monsieur Arnaud FOURMOND, titulaire de 2 500 actions,
- Monsieur Philippe LE SAUX, titulaire de 2 500 actions,

Détenant ensemble 5 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée ABE KER I désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société ABE KER I et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 25 des statuts,

Ont pris les décisions suivantes :
[…]
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

[…]

TROISIEME DÉCISION

La collectivité des associés, prenant acte de la démission de Monsieur Arnaud FOURMOND de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme à l'unanimité en qualité de nouveau Président, pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

La société ARBESIAL & Associates,
société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
dont le siège social est 14 rue Molière 35700 RENNES,
immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 979 819 323, représentée par Monsieur Arnaud FOURMOND, son Gérant.

QUATRIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de supprimer de l'article 39 des statuts la nomination de l'ancien président sans qu'il y ait lieu de la remplacer par celle du nouveau président.

CINQUIEME DÉCISION

La collectivité des associés décide à l'unanimité de transférer le siège social du 14 rue Molière 35700 RENNES au 19 rue Louis Blériot 35170 BRUZ, et ce à compter de ce jour.

SIXIEME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 19 rue Louis Blériot 35170 BRUZ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

SEPTIEME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

* *
*

Pour extrait certifié conforme
Monsieur Arnaud FOURMOND
Représentant la société ARBESIAL & Associates
Présidente

Signé par Arnaud Fourmond
Le 19/12/24
ID: tx_anmZv8350gzq
Signed with
Universign